



DELIBERATION N°2024/06/56 DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

OBJET

**Attribution de subvention à
l'association de l'amicale des
Sapeurs-Pompiers de Vauvert**

Séance du 19 juin 2024

Date de convocation : 13 juin 2024

Membres en exercice : 37

24 présents – 35 votants

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf juin, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur André BRUNDU.

Présents

André BRUNDU, Président – Joël TENA, 2^{ème} Vice-Président, Mylène CAYZAC, 3^{ème} Vice-Présidente, Véronique VAUTRIN, 5^{ème} Vice-Présidente, Éric BERRUS, 6^{ème} Vice-Président, Jean-François THOMAS, 7^{ème} Vice-Président, Didier LEBOIS, 8^{ème} Vice-Président, Bruno PASCAL, 9^{ème} Vice-Président, Christiane ESPUCHE, 10^{ème} Vice-Présidente, Jean-Paul GERAUD, 11^{ème} Vice-Président – Madame Leila AMROUT, 1^{ère} Membre déléguée, Christian SOMMACAL, 2^{ème} Membre délégué – Mesdames Laurence EMMANUELLI, Françoise TURRIBIO, Véronique BENEZET, Martine KUFFER, Nelly RUIZ, Annick CHOPARD, Rachida OUJEDDOU, Sandrine RIOS, Conseillères Communautaires – Messieurs Serge GARNIER, Farouk MOUSSA, Rodolphe RUBIO, Christophe TICHET, Conseillers communautaires.

Absents ayant donné procuration

- Monsieur Jean-Paul FRANC a donné procuration à Véronique VAUTRIN
- Madame Bernadette MAUMEJEAN a donné procuration à Leila AMROUT
- Monsieur André MEGIAS a donné procuration à Jean-Paul GERAUD
- Madame Isabelle PINON a donné procuration à Françoise TURRIBIO
- Monsieur Jérémy PEREDES a donné procuration à Jean-François THOMAS
- Madame Francine CHALMETON a donné procuration à Farouk MOUSSA
- Monsieur Jean DENAT a donné procuration à Annick CHOPARD
- Madame Katy GUYOT a donné procuration à Rodolphe RUBIO
- Monsieur Jean-Louis MEIZONNET a donné procuration à Serge GARNIER
- Madame Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Bruno PASCAL
- Monsieur Mohammed TOUHAMI a donné procuration à Christian SOMMACAL

Absente

- Madame Nadia BELAOUNI, Conseillère communautaire

Absente excusée

- Madame CALBA, Conseillère communautaire

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Nelly RUIZ, a été désignée.

RAPPORTEUR : André BRUNDU

EXPOSE

Les associations de la loi du 1^{er} juillet 1901, qui œuvrent dans le domaine social, culturel ou sportif, peuvent, en tant qu'organismes à but non lucratif, recevoir des aides financières des collectivités territoriales. Ces aides prennent la forme de subventions publiques.

Le versement de subventions aux associations est la compétence exclusive du Conseil de Communauté.

Dans le cadre des orientations définies par le Conseil de Communauté, la Communauté de communes entend soutenir activement la vie associative en attribuant des subventions pour l'organisation de manifestation à rayonnement intercommunal.

Il a été décidé de proposer l'attribution de subventions exceptionnelles pouvant servir à financer une action ou un projet spécifique porté par l'association, compatible avec les orientations communautaires, dans une logique d'intérêt général partagé.

En effet, la Communauté de communes de Petite Camargue compte sur son territoire nombre important d'associations qui œuvrent dans des domaines aussi divers que la culture, sport, les loisirs, etc. qu'il convient de soutenir. Ces associations participent au développement et à l'attractivité du territoire.

Le centre principal de secours de Vauvert, situé au cœur de la ville centre de notre intercommunalité, défend en 1^{er} appel l'ensemble des communes de notre territoire (Aimargues – Aubord – Beauvoisin – Le Cailar – Vauvert) ainsi que des communes hors territoires (pour un secteur d'intervention d'une superficie de 338km²).

Au 1^{er} janvier 2024, l'effectif du centre était composé de :

- 20 sapeurs-pompiers professionnels + 2 personnels administratifs, techniques et spécialisés
- 86 sapeurs-pompiers volontaires

En 2023, le centre a comptabilité 3479 sorties de secours.

Dans le cadre du 70ème anniversaire de la caserne / centre de secours principal de Vauvert, l'association de l'amicale des Sapeurs-Pompiers de Vauvert organise une journée porte-ouverte. Diverses activités ouvertes à la population sont d'ores et déjà prévues :

- inauguration d'une stèle en hommage aux sapeurs-pompiers décédés en service
- démonstration de manœuvres
- stands ludiques
- une soirée d'anniversaire

Compte-tenu de la demande de subvention formulée par l'association de l'amicale des pompiers pour l'organisation cette manifestation et au regard de son rayonnement à l'échelle intercommunale et de l'ouverture à la population, il est proposé d'approuver l'octroi d'une subvention de 1 000€ à l'association demanderesse.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2024/03/32 du 27 mars 2024 relative à l'adoption du Budget Primitif 2024 – Budget Principal ;

Vu l'avis de la commission « Finances, Mutualisations et attribution des fonds de concours » du 10 juin 2024 ;

Vu l'examen en Bureau Communautaire du 12 juin 2024 ;

Considérant la demande de subvention exceptionnelle formulée le 12 avril 2024 par Monsieur Sébastien VIDAL en qualité de trésorier de l'association de l'amicale des Sapeurs-Pompiers de Vauvert pour l'organisation du 70^{ème} anniversaire du centre de secours principal de Vauvert,

Considérant que cette manifestation participe activement à la valorisation et l'attractivité du territoire ;

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'APPROUVER l'octroi d'une subvention de 1 000€ à l'association de l'amicale des Sapeurs-Pompiers de Vauvert pour l'organisation du 70^{ème} anniversaire de la caserne / centre de secours principal de Vauvert

- d'AUTORISER Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, son représentant(e), à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, la proposition du Rapporteur.

Le Président,

André BRUNDU



Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le 25/06/2024



ID : 030-243000593-20240619-DL2024_06_56-DE

